

Examen de la politique commerciale (EPC) du Congo.

L'examen de la politique commerciale pour tout Etat membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) répond au respect de l'engagement de transparence.

Il s'agit de mettre à disposition de l'OMC et des autres pays membres, toutes les informations sur les dispositions réglementaires et les pratiques commerciales en vigueur dans tous les secteurs d'activités économiques couverts par les accords de l'OMC.

Le but final de cet exercice est de permettre une évaluation de la politique commerciale du pays et de s'assurer qu'elle est en phase avec les règles et les accords régissant le système commercial multilatéral.

Notre pays le Congo, s'est déjà prêté à cette exercice en Septembre 2006 et en juillet 2013.

Cet examen de politique commerciale se fera de manière groupée avec les autres Etats membres de la Zone CEMAC, dont l'objectif est l'harmonisation des politiques commerciales des pays concernés en vue d'une meilleure intégration sous-régionale.

En prélude à cet exercice, un premier atelier régional sur le lancement du processus de collecte d'informations au niveau sous-régional a eu lieu du 20 au 24 Mai 2019 à Malabo en Guinée Equatoriale, et un deuxième est prévu du 30 Mars au 03 Avril 2020 toujours à Malabo.

Au cours de la mission des conseillers de l'OMC à Brazzaville, les activités ci après sont prévues:

-Mardi 30 juillet 2019

1- Séance de travail avec tous les directeurs généraux du ministère du commerce à 10h00 à la direction générale du commerce extérieur;
Le cabinet sera représenté par madame la conseillère au commerce extérieur et madame la conseillère au commerce intérieur;

Objet de la réunion: Faire le point sur les instruments de la politique commerciale nationale.

2- Les groupes de travail mis en place ont collecté les informations conformément au questionnaire de l'OMC;

3- Les différentes administrations publiques concernées ont été informées par nos soins de la revue des conseillers de l'OMC à Brazzaville au cours de la période du 30 juillet au 02 aout 2019;

4-La direction générale du commerce extérieur a pris des dispositions pour faciliter la mission des conseillers de l'OMC (notamment en ce qui concerne leur transport, le cadre de travail et toutes les commodités nécessaires) ;

5- Le jeudi 1er aout 2019(après midi), une rencontre des conseillers de l'OMC est prévue avec Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du commerce pour faire le point de la mission.

Enfin, la République du Congo devrait examiner la question de sa dette auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) avant 2020.

Alain BAYENI

Directeur général du commerce extérieur